

Bureau du 17 octobre 2019

DECISION

PSDA/DAUH/SAO/CC
Rapporteur : M. Gaudin

N° B 19.437

Aménagement opérationnel – Betton – Parc d'Activités Les Rignés – Avant-Projet et coût prévisionnel définitif des travaux – Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre - Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 10.

Présents : M. Couet, Président, Mme Andro (jusqu'à 19 h 10), M. Crocq, Mme Pellerin, M. Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, M. Hervé Pascal, Mme Letourneux, MM. Chardonnet (à partir de 18 h 16), Breteau (jusqu'à 18 h 52), Kerdraon (à partir de 18 h 49), Le Blond, Chouan (à partir de 18 h 16), Louapre (à partir de 18 h 38), Plouhinec, Prigent, Legagneur, Hervé Marc.

Absents excusés : MM. Bernard, Puil, Theurier, Dehaese, Letort, Dein, Rouault.

Procuration de vote et mandataire : M. Puil à M. Gaudin, M. Theurier à Mme Rougier, M. Breteau à M. Louapre (à partir de 18 h 52), M. Louapre à M. Breteau (jusqu'à 18 h 38).

Participaient également : Mmes Quinaut, Duret, M. Contin, Mmes Firmin, Gabillard, MM. Nourissat, Riéra, Mme Maho, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

M. Hervé Marc est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 octobre 2019 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 12 à 19 h 04.

La séance est levée à 19 h 17.



Bureau du 17 octobre 2019 **DECISION (suite)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment le livre IV de la partie législative ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole "Rennes Métropole" ;
Vu la délibération n° C 18.034 du 25 janvier 2018, portant délégation de pouvoirs au Bureau.
Vu la décision n° B 18.457 du 29 novembre 2018 portant approbation du programme et l'enveloppe financière des travaux de viabilisation du Parc d'activités Les Rignés à Betton*

EXPOSE

Par marché n°1920127 du 29 mars 2019, Rennes Métropole a confié au groupement ABEIL/ORIGAMI, les missions de maîtrise d'œuvre infrastructures relatives à l'aménagement du Parc d'Activités Les Rignés, à Betton.

1- Rappel des éléments de Programme

L'objectif du schéma d'aménagement est de privilégier une voie de circulation Poids Lourds se raccordant sur les deux accès possibles :

- Franchissement par le pont vers la route de Tihouit à l'Est dont le gabarit permet la circulation des poids lourds ;
- À l'Ouest sur le giratoire du parc d'activités de Pluvignon.

Pour éviter toute impasse et assurer une bonne répartition du trafic routier, la voie se boucle en desservant l'ensemble des parcelles en optimisant le foncier cessible.

De surcroit, la voie s'appuie sur les courbes de niveau afin de permettre des niveaux de plateformes homogènes par une gestion déblais/remblais similaire sur les parcelles pour une organisation en terrasses.

Son tracé emprunte pour partie les voies rurales vers Maison Neuve et le Grand Rigné avec un recalibrage adapté au trafic et une sécurisation des cheminements des riverains.

Le raccordement sur le giratoire de Pluvignon génère une reprise de la voirie existante de liaison vers la cour de service de Leroy Merlin et le franchissement du ruisseau avec passage sur pont cadre.

Sur l'ensemble du site, les continuités piétonnes et cycles sont assurées grâce à des cheminements parallèles à la voie, protégés par une bande plantée ou un dispositif de gestion de l'eau pluviale (fossé ou noue). Un chemin spécifique mixte piétons / cycles traverse le site pour se remailer sur le chemin existant au Nord et vers le Petit Rigné au Sud, permettant à terme l'accès à la ferme de « Douz'Arômes ».

Le réseau est complété par un cheminement d'entretien longeant la lisière sud bocagère et le ruisseau à l'Ouest.

La trame bocagère actuelle est complétée par la création d'un maillage vert qui s'organise sur un côté de la voie principale, à la fois sur espace public et lisière privée, soulignant le paysage de terrasse réalisé dans la topographie.

Ces trames vertes sont combinées avec la trame « bleue » d'assainissement pluvial (noue, fossés, bassins d'orage, ruisseau...) et les cheminements pour constituer des corridors écologiques et de biodiversité se connectant aux paysages naturels et agricoles.



Bureau du 17 octobre 2019 **DECISION (suite)**

2- Evolution du projet technique – Avant-Projet

Il a été décidé, lors du COPIL du 19/06/19, de modifier, en cours d'étude, la largeur de la voirie de desserte du Parc d'Activités Les Rignés.

Initialement, la largeur de voirie s'établissait à 6m50. La largeur définitive a été fixée à 6m, afin de pouvoir répondre notamment à des objectifs de développement durable: élargissement du trottoir facilitant les déplacements doux, réduction de la vitesse et limitation des surfaces publiques imperméabilisées.

Cette évolution a entraîné pour la maîtrise d'œuvre, la reprise entière partielle du plan AVP et la modification d'un certain nombre de pièces du dossier AVP.

3- Enveloppe financière et arrêt de la rémunération de la maîtrise d'œuvre

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, initialement allouée à l'opération, s'élevait à 3 650 000 € HT.

Le coût de l'opération présenté au stade Avant-Projet par le Maître d'œuvre, s'élève à 3 514 202 € HT (valeur septembre 2019), détaillé comme suit :

		RENNES METROPOLE ZA DES RIGNES - PHASE 2 - BETTON ESTIMATION STADE AVP CONDITIONS ECONOMIQUES DE JUILLET 2019
LOTS DE TRAVAUX / MARCHÉ DE TRAVAUX ACTUEL	ESTIMATION TRAVAUX TRANCHE UNIQUE	
LOT 1 > TERRASSEMENT / VOIRIE / SIGNALISATION / MOBILIERS	1 520 325,99 €	
LOT 2 > ASSAINISSEMENT EU - EP	750 666,80 €	
LOT 3 > RESEAUX SOUPLES	539 116,23 €	
LOT 4 > CONTROLE DES RESEAUX	19 428,00 €	
LOT 5 > AMENAGEMENTS PAYSAGERS	212 165,00 €	
TRAVAUX ENEDIS > DESSERTE ELECTRIQUE DE LA ZA	190 000,00 €	
TRAVAUX GAZ > DESSERTE GAZ DE LA ZA (GENIE CIVIL)	32 500,00 €	
TRAVAUX TOURNE A GAUCHE SUR ROUTE DE TIHOUIT > MARCHÉ A BONS DE COMMANDE RENNES METROPOLE	250 000,00 €	
TOTAL TRAVAUX EN €HT	3 514 202,02 €	
TVA (20%)	702 840,40 €	
TOTAL TRAVAUX EN €TTC	4 217 042,42 €	

Le Maître d'ouvrage, en accord avec le Maître d'œuvre, a arrondi le coût prévisionnel définitif des travaux au stade avant-projet à **3 500 000€HT**.

Le Bureau est invité à :

- approuver l'avant-projet et le coût prévisionnel définitif des travaux de l'opération d'aménagement de la ZAE Les Rignés, à hauteur de 3 500 000€ HT ;
- approuver la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élevant à 200 200 € HT
- autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Envoyé en préfecture le 21/10/2019

Reçu en préfecture le 21/10/2019

Affiché le

ID : 035-243500139-20191017-B19_437-DE

Bureau du 17 octobre 2019 **DECISION (suite)**

La dépense en résultant sera imputée au Budget Annexe "ZAE Les Rignés – Betton", chapitre 011, article 605, fonction 61. Elle dépend de la mission "Aménagement, Habitat et Solidarités" et du programme "Aménagement Urbain".

o O o

Le Bureau, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet et le coût prévisionnel définitif des travaux de l'opération d'aménagement de la ZAE Les Rignés, à hauteur de 3 500 000€ HT ;
- approuve la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élevant à 200 200 € HT
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.